

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2012

PRINCIPES D'ADAPTABILITÉ ET DE SUBSIDIARITÉ - (N° 142)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 2

Après le mot :

« proposer »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« au représentant de l'État dans le département des mesures de substitution adaptées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.